

Performance des systèmes d'épuration d'eaux usées :
Nombreux débordements d'eaux usées au Richelieu

Montréal, le 18 juillet 2012 – L'exploitation des infrastructures municipales d'épuration des eaux usées apparaît déficiente dans de nombreuses municipalités notamment à Lacolle, Hemmingford, Saint-Jean-sur-Richelieu, Richelieu, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park où un nombre très élevé de débordements d'eaux usées se produit à chaque année selon un bilan des quatre dernières années préparé par la Fondation Rivières pour la rivière Richelieu.

Ce bilan évalue la performance des usines de traitement des eaux usées et des ouvrages de surverses situées le long de la rivière ou sur l'un de ses affluents. Bien que plusieurs stations connaissent des difficultés ponctuelles à respecter les exigences, c'est au niveau du nombre de débordements annuels que les résultats étonnent avec un maximum de 1 147 débordements enregistrés en 2011 pour Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park.

A Lacolle, première municipalité en amont de la rivière, on a dénoté de 30 à 86 débordements entre 2008 et 2011. A lui seul, le poste de pompage du Ruisseau qui pompe 100 % des eaux usées de la municipalité était en infraction en 2010 et 2011 avec de 24 à 52 débordements annuels. Seulement deux débordements y sont permis en été mais ce critère n'est pas respecté.

La situation d'Hemmingford est préoccupante avec de 104 à 203 débordements tous situés au seul poste de pompage en infraction depuis trois ans ! On y dénombre, de plus, de 5 à 57 débordements d'eaux usées en temps sec ce qui est totalement interdit par le MDDEP. L'insuffisance de la capacité de pompage est identifiée comme cause du problème. Cela signifie que les eaux usées de toute nouvelle maison sont susceptibles d'aller directement à la rivière !

Le poste de pompage no 2 de Saint-Alexandre déroge également aux exigences du MDDEP depuis deux ans avec un débordement en temps de pluie au ruisseau Martel alors que les débordements ne sont permis qu'en situation d'urgence.

La situation est plus critique à Saint-Jean-sur-Richelieu où de 632 à 969 débordements sont détectés à chaque année. Le réseau compte 50 points de surverses. De ceux-ci, cinq à neuf sont non-conformes aux exigences du MDDEP. Mais l'important poste de pompage Champlain qui pompe 60 % de toutes les eaux usées de la Ville déborde très fréquemment : de 103 à 149 fois, soit l'équivalent d'une fois à tous les trois jours !

Des citoyens dégoûtés ont signalé la situation au journal local *L'Écho de Saint-Jean-sur-Richelieu* qui rapportait le 23 mai dernier de nombreux témoignages. Johanne Dion, administratrice à la Fondation Rivières et chez *Les amis du Richelieu*, en témoigne : «J'habite en aval de Saint-Jean-sur-Richelieu et je n'ai pas constaté d'amélioration depuis ces dernières quinze années. Après une pluie, j'hésite toujours à toucher à l'eau de la rivière en face de chez moi, sachant ce qu'il pourrait y avoir dedans. Le MDDEP doit cesser de tolérer tant de rejets alors qu'il est possible de construire des bassins de rétention, d'augmenter la capacité de

pompage ou de traiter minimalement les eaux de débordement. La surveillance doit être renforcée et la contamination doit être affichée. La santé des gens qui font des activités nautiques est en péril dans le magnifique bassin de Chambly que l'on veut protéger en y créant un parc ».

Le réseau des villes de Chambly et de Richelieu subit pour sa part de 209 à 298 débordements dont 91 à 158 uniquement au poste de pompage Massé situé à Richelieu. Ce poste en infraction en 2008 et 2009 subissait même des débordements en temps sec.

Quant aux villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand, trois sites de déversement vers le Richelieu excèdent les fréquences permises, notamment à la station d'épuration.

A Sainte-Julie, une ville en pleine expansion, des débordements non-autorisés se produisent à la station d'épuration qui d'ailleurs ne respecte pas deux exigences de rejets depuis deux ans (DBO5C, enlèvement du phosphore et désinfection) avec des rejets vers le Grand Ruisseau, tributaire du Richelieu.

Les records de débordements appartiennent cependant aux villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, McMasterville et Otterburn Park où on dénombre de 920 à 1 147 débordements dans le réseau qui compte 57 sites de débordements. De nombreux sites d'importance débordent plus de 20 fois par année, notamment aux postes Noiseux, régional rive Ouest (secteur en pleine expansion domiciliaire) et régional rive Est. La station d'épuration, moins sollicitée, respecte les exigences de rejets.

Lors des grandes pluies, les réseaux d'égouts et les usines de traitement des eaux usées sont sur-sollicités. Comme il est impossible d'acheminer toutes les eaux au système de traitement, des déversements aux rivières sont prévus mais ceux-ci doivent être minimisés et interdits lorsque des impacts environnementaux importants sont prévus tel que le demande le MDDEP. Des travaux correctifs sont requis lorsque les exigences ne sont pas respectées comme c'est présentement le cas pour les municipalités mentionnées précédemment.

En plus d'être nauséabondes et potentiellement cause de maladies graves, les eaux usées affectent l'habitat du poisson, empêchent la baignade et modifient les écosystèmes.

Les données utilisées pour ce bilan de la rivière Richelieu proviennent du système de suivi « Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux » (SOMAE) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.

-30-

Contacts: Andrée-Anne Perreault, recherchiste 514 272-2666, poste 21
 Johanne Dion, porte-parole 450 658-4526